

h DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 octobre 2018 19h00

L'an deux mille dix huit, le 5 octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Thézac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MUCHA, Maire.

PRESENTS : MM. Jean-Luc MUCHA - Didier LIOT - Francis GOUL - Maurice DERRIEN - Arnaud STEINBACH
MMES Catherine BOUYSSOU - Gaèle MATHIEU-THOUILLAUD – Sandrine MUCHA
EXCUSES : MMES Geneviève CARRILLO - Claudette ROBERT - Arlette HUAUT
SECRETAIRE : Mme Sandrine MUCHA

5.9 – CENTRE DE GESTION 47 / 151-2018

1 – CDG47 : Convention RGPD (Règlement Général de Protection des Données) :

Monsieur le Maire présente la nouvelle réglementation issue des lois informatiques et libertés encadrant la gestion des données à caractère personnel - le RGPD - entré en vigueur le 25 mai 2018 suivi de la loi 2018-493 du 20 juin 2018.

Ces textes instaurent un nouveau principe de responsabilisation pour les collectivités qui doivent adopter et actualiser des mesures techniques et organisationnelles leur permettant de s'assurer et de démontrer à tout instant qu'elles offrent un niveau optimal de protection des données personnelles traitées.

Le RGPD impose aux collectivités la désignation d'un délégué à la protection des données (DPD) qui peut être mutualisé (connaissances requises juridiques et informatiques). Les élus et agents de la collectivité ne peuvent pas être nommés.

Le Centre de Gestion du 47 se propose de mettre à disposition ce délégué. Le coût proposé pour l'audit et la cotisation annuelle étant assez élevés 290,00 €/journée d'audit et 500,00 € annuellement - il est décidé d'étudier d'autres propositions pouvant être mises à disposition de la commune. Fumel vallée du Lot sera interrogée.

8.8 – ENVIRONNEMENT / 152 -2018

2 - Syndicat Mixte des Eaux de la Lémance : rapport 2017 du prix de l'eau et qualité des services :

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que dans le cadre des dispositions de la loi 95-101 du 2 février 1995 et du décret 95-635 du 6 mai 1995, le Syndicat Mixte des Eaux de la Lémance doit présenter aux communes adhérentes au service d'eau potable du Syndicat un rapport sur le prix de l'eau et la qualité des services portant sur l'exercice précédent.

La Commune de THEZAC, adhérente au service d'eau potable du Syndicat Mixte des Eaux de la Lémance est destinataire de ce document et Monsieur le Maire doit le présenter dans les douze mois suivants la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire présente le **rapport 2017**, les paramètres de consommation et d'investissement ainsi que les annexes,

Le Conseil Municipal après avoir entendu cet exposé :

Considérant que le rapport mis à sa connaissance n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

Atteste de la présentation **du rapport annuel 2017** sur le prix de l'eau et la qualité des services.

5.3 – DESIGNATION DES REPRESENTANTS / 153-2018

3 - Répertoire Electoral Unique - REU :

Monsieur le Maire présente la grande réforme de la gestion des listes électorales et des modalités d'inscription sur les listes électorales dès le 1^{er} janvier 2019.

Nouvelles procédures permettant de :

Faciliter la participation à la vie électorale (inscription jusqu'au 6^{ème} vendredi avant un scrutin – inscription en ligne facilitée, des conditions d'inscription élargies...),

Fiabiliser les listes électorales,

Identification de l'électeur par un numéro pérenne et permanent attribué par l'INSEE.

Une commission communale de contrôle doit être composée d'un conseiller municipal (autre que le maire les adjoints et conseillers ayant une délégation de fonction), d'un délégué de l'administration et d'un délégué du tribunal de grande instance.

Monsieur le Maire propose de nommer les membres suivants :

Catherine BOUYSSOU - conseillère municipale,
Joël THOUILLAUD – délégué de l'administration,
Alain GOUL – délégué du TGI

Le conseil municipal accepte cette proposition.

6.1 - LIBERTES PUBLIQUES POUVOIR POLICE / 154-2018

4.1 – Cimetière : reprise de concession et prix de vente d'un caveau à la famille TERRAL :

Monsieur le Maire rappelle la procédure de reprise des concessions abandonnées dans le cimetière communal et l'ensemble des délibérations prises.

Il rappelle également le projet de rachat par la famille TERRAL du caveau ayant appartenu à la famille CAZE, concession abandonnée, plan n° B25 du cimetière.

Monsieur le Maire propose de définir le prix de vente de ce caveau dont la commune disposera après l'ensemble des formalités administratives de reprise des concessions.

Le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents :

- Décide de rétrocéder la concession ayant appartenu à la famille CAZE à la famille TERRAL, au prix défini par délibération du 31 octobre 2005 pour les concessions cinquantenaires.
- Décide de fixer le prix du caveau existant sur cette concession à 600,00 €.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les procès verbaux et arrêtés nécessaires à la présente délibération.

4.2 – Cimetière : carré militaire :

Monsieur le Maire expose que les travaux du carré militaire sont terminés ainsi que le transfert des sépultures des soldats morts pour la France.

5 - Région nouvelle Aquitaine : Lecture du courrier de Marie COSTES, conseillère régionale :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Marie COSTES, conseillère régionale concernant le projet global de reconversion du site de l'usine suite à la liquidation de Métal-Aquitaine en juin 2018.

A l'unanimité, l'ensemble des groupes politiques de la Région Nouvelle Aquitaine prend trois engagements forts :

- Accompagner les employés licenciés vers un reclassement professionnel,
- Co-pilotage avec Fumel Vallée du Lot pour une reconversion du site de l'usine orientée vers l'économie, le tourisme, la culture, l'éducation,
- Soutien financier.

Aucune objection n'est émise à ces projets.

6 – Terrains du Bourg : projet d'orientation :

Monsieur le Maire propose aux conseillers de réfléchir et de travailler avant la fin du mandat sur les projets suivants :

La densification du Bourg (commencé avec la signature du compromis de vente entre la Commune et la famille CERVEAUX),

Le projet pour les terrains du fond du Bourg vers le Château du Trichot : constructions de logements avec salle commune pour accueillir à la fois des personnes âgées, des familles et des jeunes. Le mixage est souhaité et important.

D'autres actions sont à réaliser :

Améliorer le patrimoine chemin ruraux,

Projet d'un four banal - à pain – en association avec la nouvelle association ... (réunion après le conseil pour l'exposé de la démarche de recensement des fours sur la commune et des objectifs à suivre.

Rafraichir le relais du randonneur : nettoyage et peintures,
Mise en place du mobilier urbain acheté cette année....

5.7.2-INTERCOMMUNALITE SYNDICATS / 155-2018 - Extrait

7 – Eau 47 : assainissement collectif et non collectif – évolution du périmètre syndical au 1^{er} janvier 2019 :

Monsieur le Maire présente aux conseillers la délibération du Syndicat EAU 47 en date du 25 septembre 2018, concernant l'évolution du périmètre et des compétences transférées ainsi que l'actualisation des compétences exercées.

Le conseil municipal atteste de la présentation de la délibération du Syndicat EAU 47.

8.5 - AMENAGEMENT TERRITOIRE / 156-2018

8 – ADRESSAGE : recensement des voies et adresses :

Monsieur le Maire présente aux conseillers le projet mené conjointement avec FUMEL VALLEE DU LOT sur l'**adressage normalisé** qui consiste au recensement des voies et numérotation des adresses postales.

Des enjeux très larges :

L'adressage normalisé conditionne le bon exercice des missions de service public et l'efficacité des activités du secteur marchand, mais également :

- la **Sécurité** : services d'incendie, secours à la personne (à domicile et sur voie publique), protection civile
- le **Commerce** : livraison à domicile
- le **Déploiement du Très haut débit** : accès à une offre fibre si code hexaclé (fichier des n° de façades)
- les **Réseaux publics** : identification des clients eau, électricité, gaz, ...
- les **Transports** : optimisation des circuits de transport scolaire, transport urbain
- la **Santé** : professionnels du soin, aide à domicile, ...

Chaque maison devra avoir un numéro (par Système métrique) avec n° pairs et impairs le long d'une voie.

Une équipe communale est constituée pour cette mission :

Jean Luc MUCHA - Didier LIOT - Francis GOUL - Cathy BOUYSSOU – Maurice DERRIEN

Le Conseil Départemental peut apporter une aide.

La poste propose un contrat qui sera présenté lors d'une réunion au pôle économique le 24.10.2018.

Questions diverses :

20h30 : Présentation projet fours à pains – ouvert à tous.

Journée famille : le 14.10.2018 avec un apéritif à 11h30 au jardin public et auberge espagnole dans la salle des fêtes avec jeux en suivant : pétanque, cartes ...etc.

Octobre rose : le 14.10.2018 dès 8h00 accueil café des randonneurs pour 6 et 3 km. Le comité féminin d'AGEN proposera des articles à acheter (objets, foulards, ...) 11h30 apéritif dans le jardin public en commun avec les participants à la journée famille.

Tous les sujets ayant été traités, la séance du conseil municipal du 5 octobre 2018 est levée à 20h30.

Fait et délibéré les jour, mois et an. Ont signé au Registre les membres présents

Jean-Luc MUCHA

Didier LIOT

Francis GOUL

Maurice DERRIEN

Arnaud STEINBACH

Catherine BOUYSSOU

Gaëlle MATHIEU-THOUILLAUD

Sandrine MUCHA